



Règlements sportifs particuliers

Saison

Championnats de Ligue Normandie Seniors Féminines

2023 - 2024

ARTICLES		PRE NATIONALE	REGIONALE 2
1- COMPOSITION Le championnat est composé		24 Equipes Championnat en 2 phases Phase 1 : 4 poules de 6 équipes (Poules en fonction du classement N-1) Phase 2 : Championnat avec 3 poules de 8 équipes	24 Equipes Championnat par secteur : Nor-A et Nor-B Formule championnat puis phase finale 12 équipes Nor-A + 12 équipes Nor-B
Ces associations sportives ayant réglé leur cotisation dans les délais prévus et étant en règle avec la Ligue et leur département			
2- ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES Les associations sportives qualifiées sont :		A- Les équipes descendant du championnat de France B- Les équipes maintenues en Pré-Nationale C- Les équipes accédant de la Régionale 2 D- Les équipes éventuellement repêchées	A- Les équipes descendant du championnat de Pré-nationale B- Les équipes maintenues en RF 2 C- Les équipes accédant de la Pré-région D- Les équipes éventuellement repêchées
3- MUTUALISATIONS POSSIBLES ENTRE LES ASSOCIATIONS	Union	autorisée	INTERDIT
	CTC	autorisé	
	Entente	INTERDIT	
4- REGLES DE PARTICIPATION	Nombre de joueurs	7 minimum / 12 maximum	5 minimum / 10 maximum
	Type de licence autorisés	Compétition 1 ou ext T : 3 Max Extension ASP : 0	Compétition 2 : 0 Compétition C : sans limite
	Couleurs de licences autorisées	Vert : sans limite Jaune : 2 1 ou Orange : 0 1	Licence JH et OH sont interdites
5- OBLIGATIONS SPORTIVES Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :	Une autre équipe seniors féminine de niveau inférieur		1 équipe féminine de jeunes de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13)
	ET		
	2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13)		
	OU		OU
	Une équipe seniors féminine de niveau inférieur		1 EMFB labellisée validée ou avec un renouvellement en cours
	ET		
	1 équipe féminine de jeunes de catégories différentes (U18 à U13)		
ET			
1 EMFB labellisée validée ou avec un renouvellement en cours			

6- OBLIGATIONS EQUIPES VERIFICATIONS	<p>Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1er décembre de la saison en cours et avant la dernière journée du championnat.</p> <p>La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.</p> <p>La ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.</p>	
7- OBLIGATION SPORTIVES CAS D'UNE MONTEE	<p>Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente. (dérogation valable seulement la 1ère année)</p>	
8- HORAIRES DES RENCONTRES	<p>L'horaire officiel des rencontres de championnat est DIMANCHE A 15H30</p> <p>Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue initialement au calendrier du championnat (sauf dérogation validée par la Commission Sportive de Normandie)</p> <p>Pour <u>la dernière journée</u> du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CRC.</p>	
9- SYSTEME DE L'EPREUVE	<p><u>Phase 1</u> : 10 rencontres aller/retour</p> <p>Barrages : rencontres entre 2ème et 3ème de chaque poule</p> <p><u>Phase 2</u> : 1 poule accession + 2 poules maintien Nor-A et Nor-B</p>	<p>Championnat par secteur : Nor-A et Nor-B</p> <p>22 rencontres aller et retour</p>
10- MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE	<p>La FFBB propose 1 <u>montée en NF3 pour la Normandie</u>, l'équipe <u>LA MIEUX CLASSEE de PNF</u> accédera à la NF3</p>	<p>Les équipes classées 1ère et 2ème à la fin du championnat accèdent à la PNF.</p>
	<p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 2ème (Poule Accession)</p> <p>Equipe classée 3ème (Poule Accession)</p>	<p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème</p> <p>Equipe classée 4ème</p>
11- DESCENTE EN DIVISION INFÉRIEURE	<p>Les deux dernières équipes du classement des championnats <u>maintien Nor-A et Nor-B</u> descendent en RF2 pour la saison suivante.</p>	<p>Les trois dernières équipes du classement du championnat <u>Nor-A et les quatre dernières équipes du classement du championnat <u>Nor-B</u></u> descendent en Pré-région féminine pour la saison suivante.</p>
	<p>Dans l'éventualité de descente de NF3, l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final des poules maintien de chaque secteur. Les descentes supplémentaires seront imputées au secteur des équipes descendantes de NF3.</p>	
12- REPECHAGE	<p>Les repêchages éventuels (hors dernier du classement) se feront en se basant sur les classement établit à l'issue des championnats.</p>	
13- CHRONOMETRE DES TIRS	<p>Le chronomètre des tirs devra être tenu par un officiel reconnu apte est obligatoire pour toutes les rencontres de PNF</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>
	<p>Le chronomètre des tirs devrait avoir la possibilité de revenir à 14 secondes.</p>	
14- LIGNE A 3 POINTS	<p>La ligne à 3 pts la ligne pleine à 6,75 m</p>	
15- LOGICIEL E-Marque	<p>Le logiciel E-marque est OBLIGATOIRE (V1 ou V2 selon la décision de la FFBB) pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.</p>	

16- FORFAIT GENERAL	Une association ayant déclarée (ou étant déclarée) forfait général est retrogradée dans la division immédiatement inférieure.	
17- CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	Les joueuses évoluant en PNF doivent avoir adressé leur dossier complet de demande de licence avant le 30 novembre de la saison en cours , à l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le joueur apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association sportive.	Aucune date limite de qualification n'est requise pour les niveaux RF2
18- STATUT CF/PN JOUEUSES	Le statut CF-PN des Joueuses est une condition obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque. 1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 200 €. 2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier Disciplinaire	La signature de la charte CF/PN joueur n'est pas nécessaire pour les joueuses évoluant à ces niveaux de compétition
20- STATUT DES TECHNICIENS	Se reporter au texte "Statut Régional des Techniciens" de la saison en cours Pour rappel : Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : CQP TSBB complet ou DETB Complet Entraîneur Adjoint autorisé (participation obligatoire à la JAPS). Courrier au club à la 1ère infraction, 50 € d'amende à la seconde, transmission à la commission de discipline à la 3ème infraction.	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas Entraîneur adjoint dans ce cas) Diplôme: se référer au statut de l'entraîneur
21- OBLIGATIONS FINANCIERES	Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci. Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison. (Cf règlement de la caisse de péréquation) En cas de non respect de ces conditions financières le dossier sera transmis à la commission de discipline de la ligue. De plus aucune montée et aucun titre ne seront possibles pour les clubs concernés en cas de non paiement.	
22- SALLE	Classement : H2	Classement : H1
23- CAS PARTICULIERS	Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par la Commission Régionale 5x5	

I

